

*Association*

***YUNUS SOCIAL BUSINESS TUNISIA***

***Y.S.B***

***RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018***

**SOMMAIRE**

- Rapport général
- Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2018

A l'attention des membres de l'association  
**YUNUS SOCIAL BUSINESS TUNISIA – Y.S.B**

Immeuble Mazars, rue du Lac Ghar El Melh, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## **RAPPORT GENERAL**

Mesdames et Messieurs les membres ;

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### ***Opinion avec réserve***

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'association YUNUS SOCIAL BUSINESS TUNISIA – Y.S.B, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de 932 414 DT et un résultat bénéficiaire de 104 495 DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association Y.S.B au 31 décembre 2018, ainsi que de l'état des produits et des charges et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

#### ***Fondement de l'opinion avec réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

- a- Des dépenses effectuées par l'association au cours de l'exercice 2018 n'ont pas été appuyées par des pièces justificatives. Ces dépenses ont été constatées dans le compte d'attente pour un montant total 7 321 DT.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

Le bureau exécutif est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'assemblée des membres a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### ***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le bureau exécutif, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le bureau exécutif du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette

incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons au bureau exécutif notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**II-1.** L'assemblée générale extraordinaire du 15 Mai 2019 a pris acte de la démission de monsieur Mehdi BOUSNINA trésorier de l'association.

A la date de l'émission de notre rapport, aucun membre n'a été élu pour combler le poste de trésorier.

### **II-2 Opérations réalisées avec les Parties liées :**

En relation avec le point II-1, nous avons jugé pertinent d'exposer ci-dessous les opérations financières réalisées auprès des parties liées à travers ou avec la société YSB TUNISIA :

- La Présidente de l'association Y.S.B a perçu une rémunération annuelle brute de 71 200 DT auprès de la société YSB TUNISIA SARL au titre du service rendu en 2018 pour le compte de la société.
- Le représentant légal d'un des nouveaux membres fondateurs élus lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 Décembre 2016, a été nommé gérant de la société YSB TUNISIA SARL et perçoit à ce titre auprès de cette société une rémunération mensuelle brute de cinq mille dinars.
- Le trésorier de l'association Y.S.B nommé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 Décembre 2016 a réalisé des prestations de services auprès de YSB TUNISIA SARL au titre des études. Le total charge comptabilisé en 2018 est de 4 235 DT.

**II.3.** Les procédures standards d'achat prévues au niveau de l'article 2.13 du contrat signé avec le Bailleur de fonds « FONDATION DROSOS » ne nous ont pas été communiquées et les consultations n'ont pas été matérialisées.

**II-4.** L'assemblée générale extraordinaire du 9 Décembre 2016 a nommé trois sociétés personnes morales comme étant des membres du Bureau. Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 8 du Décret-loi 2011-88.

**II-5.** Jusqu'à la date de l'émission du présent rapport, les formalités de publicité relative à la nomination du commissaire aux comptes n'ont pas été finalisées.

**II-6.** Lors de notre intervention nous avons constaté que plusieurs contrats de prestataires n'ont pas fait l'objet des formalités d'enregistrement. Cette situation expose l'association à un risque potentiel fiscal et juridique.

**II.7.** Toutes les cotisations annuelles des membres de l'association n'ont pas été payées. La régularisation de cette omission aura lieu en 2019.

**II.8.** Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport moral.

---

**BELAID Habib**

Tunis, le 27 Février 2020





Association YSB Tunisia  
MF. 1445845 S/P/N/000

**Etats financiers relatifs à l'exercice  
clos le 31 décembre 2018  
(après audit)**

**Siège social. : Imm. Mazars - Rue du Lac d'Annecy  
Les Berges du Lac 1053 Tunis**



**BILAN**  
**(chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

	Notes	<i>Exercice clos le 31 décembre</i>	
		<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Actifs</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	3	49 289	553 720
Autres actifs courants	4	380 178	69 930
Créances et comptes rattachés	5	-	7 966
Immobilisations financières	6	499 000	499 000
Immobilisations corporelles	7	998	1 273
Immobilisations incorporelles	8	2 949	2 949
<b>Total des actifs</b>		<b>932 414</b>	<b>1 134 837</b>
<b>Passifs et Actifs Nets</b>			
<b>Passifs</b>		<b>255 770</b>	<b>562 688</b>
Autres passifs courants	9	255 120	560 947
Fournisseurs et comptes rattachés		650	1 741
<b>Actifs nets</b>		<b>676 643</b>	<b>572 149</b>
Apports affectés à des immobilisations		489 000	489 000
Excédents ou Déficit reportés		83 149	83 424
Excédent / (Déficit) de l'exercice		104 495 -	275
<b>Total des Passifs et Actifs Nets</b>		<b>932 414</b>	<b>1 134 837</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**(chiffres exprimés en dinars tunisiens)**

*Période allant du 1er janvier au 31 Décembre*

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<hr style="border-top: 3px double #000;"/>		
<i>Produits</i>	10	
Revenus des activités	20 250	118 631
Dons et subventions	225 049	338 117
<b>Total des produits</b>	<b>245 299</b>	<b>456 748</b>
<hr style="border-top: 3px double #000;"/>		
<i>Charges</i>		
Dotations aux amortissements	275	275
Autres charges d'exploitation	140 071	456 633
Autres pertes	457	115
<b>Total des charges</b>	<b>140 804</b>	<b>457 023</b>
<hr style="border-top: 3px double #000;"/>		
<b>Excédent / (Déficit) des produits sur les charges</b>	<b>104 495</b>	<b>-275</b>

<b>ETAT DES FLUX DE TRESORERIE</b> (chiffres exprimés en dinars tunisiens)
---

*Période allant du 1er janvier au 31  
Décembre*

		<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Flux de trésorerie liés l'exploitation</b>	-	<b>229 196</b>	<b>1 038 725</b>
Encaissement des revenus des activités		20 250	110 666
Encaissements provenant des subventions		225 049	1 038 424
Autres Décaissements des activités courantes	-	474 495	110 365
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		- -	<b>501 949</b>
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	499 000
Décaissements suite à l'acquisition d'immobilisat incorporelles		-	2 949
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles			-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	-	<b>275 234</b>	-
Encaissements provenant des emprunts			-
Remboursement des emprunts			-
Décaissements transferts intercompanies	-	275 234	
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	-	<b>504 430</b>	<b>536 776</b>
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		553 720	16 944
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		49 289	553 720
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	-	<b>504 430</b>	<b>536 776</b>

## Notes aux états financiers

### **Note 1. Présentation de l'association**

L'association "Yunus Social Business" a été créée le 28 mai 2015 avec un but non lucratif et vise essentiellement à :

- Soutenir l'économie sociale et solidaire ;
- Accompagner, conseiller et soutenir les porteurs de projets de "social business" ;
- Aider les associations oeuvrant à la promotion du "social business" en Tunisie et de l'éthique.

*(Le terme "social business" désigne une société ou une entreprise répondant aux besoins sociaux ou environnementaux de manière financièrement viable en permettant aux investisseurs de récupérer le montant nominal de leur investissement mais en réinvestissant tous les bénéfices supplémentaires pour promouvoir les objectifs sociaux ou environnementaux de la société ou de l'entreprise).*

L'association est régie par le décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations.

### **Note 2. Référentiel comptable**

#### **2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

L'association "Yunus Social Business" applique les dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie conformément aux dispositions de l'article 39 du décret-loi n° 2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations et notamment les dispositions de la norme comptable NCT 45 relative aux associations, aux partis politiques et aux organismes sans but lucratif.

#### **2.2. Bases de mesure et principes pertinents appliqués**

Les états financiers ont été préparés compte tenu des hypothèses de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement et par référence aux conventions comptables de base notamment :

- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de permanence des méthodes ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence.

Les principales méthodes comptables adoptées par l'association "Yunus Social Business" pour l'établissement de ses états financiers se présentent comme suit :

**Immobilisations financières**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en cas d'acquisition à titre onéreux et à la valeur vénale en cas d'acquisition à titre gratuit. Elles sont amorties au taux linéaire de 20% pour le mobilier de bureau et de 10% pour les agencements, aménagements et installations.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en cas d'acquisition à titre onéreux et à la valeur vénale en cas d'acquisition à titre gratuit. Elles sont amorties au taux linéaire de 20% pour le mobilier de bureau et de 10% pour les agencements, aménagements et installations.

**Apports**

Les apports peuvent être des apports finançant des projets ou des activités bien définis de l'association ou des finançant les activités courantes (actifs courants et charges courantes). Ils sont constatés de façon à les rattacher aux charges correspondantes occasionnées par les activités qu'ils financent.

## NOTES DU BILAN

### Note 3. Liquidités et équivalents de liquidités

	2018	2017
Compte BIAT 04042/9	1 696	149 741
Compte BIAT 04212/0	47 237	403 149
Caisse	356	829
<b>Total</b>	<b>49 289</b>	<b>553 720</b>

### Note 4. Autres actifs courants

	2018	2017
Crédit de TVA	76 828	35 574
TVA déductible	17 385	322
Subvention à recevoir		29 305
Charges constatées d'avance		1 841
Compte d'attente	7 481,475	
Compte YSB SARL	275 234	
Etat, autres retenues	3 250	2 888
<b>Total</b>	<b>380 178</b>	<b>69 930</b>

### Note 5. Créances et comptes rattachés

	2018	2017
Social Business Fund	-	7 966
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>7 966</b>

### Note 6. Immobilisations financières

	2018	2017
Titres de participation "YSB SARL"	499 000	499 000
<b>VCN</b>	<b>499 000</b>	<b>499 000</b>

### Note 7. Immobilisations corporelles nettes

	2018	2017
Immobilisations corporelles brutes	1 667	1 667
(-) Amort des immob corporelles	- 669	394
<b>VCN</b>	<b>998</b>	<b>1 273</b>

#### 7.1 Tableau des immobilisations corporelles brutes

	2018	2017
Mobilier de bureau	505	505
Agencement, Aménagement et installations divers	1 162	1 162
<b>Total</b>	<b>1 667</b>	<b>1 667</b>

Association Yunus Social Business Tunisia  
MF : 1445845S

**Note 8. Immobilisations incorporelles nettes**

	2018	2017
Avance / immobilisations incorp. (Dice)	2 949	2 949
<b>VCN</b>	<b>2 949</b>	<b>2 949</b>

**Note 9. Autres passifs courants**

	2018	2017
Etat, impôts et taxes	11 568,295	2 395,243
Fonds dédiés	240 611,832	240 611,832
Compte Courant Associés	2 940,000	2 940,000
Charges à payer		315 000,000
<b>Total</b>	<b>255 120,127</b>	<b>560 947,075</b>

**NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT**
**Note 10. Revenus**

		2018	2017
<i>Prestations rendues</i>		20 250	118 631
<i>Dons et subventions reçus</i>	10.1	225 049	1 038 424
<i>- Reclassement investissement en participation et en fonds dédiés YSB SARL</i>		-	613 766
<i>- Transfert de charges</i>		-	88 796
<i>Subventions à recevoir</i>			2 255
<b>Total</b>		<b>245 299</b>	<b>456 748</b>

**Note 10.1. Dons et subventions**

Exercice 2018				
<i>Date d'obtention</i>	<i>Origine</i>	<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
04-juin-18	Etranger	Fondation Drosos	221 723	Financement des programmes de Yunus Social Business d'accompagnement d'entreprises sociales (5ème Tranche)
13-déc-18	Etranger	HIVOS (complément)	3 326	Financement "Seed Idea Stage Impact Partner"
<b>Total</b>			<b>225 049</b>	

Exercice 2017				
<i>Date d'obtention</i>	<i>Origine</i>	<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Objet</i>
16-janv-17	Etranger	Fondation Drosos	489 000	Financement de projets locaux à fort impact social
03-avr-17	Etranger	Fondation Drosos	241 312	Financement des programmes de Yunus Social Business d'accompagnement d'entreprises sociales (3ème Tranche)
02-mai-17	Etranger	UNDP	19 012	Fostering Entrepreneurship and Employment of Youth, Women and Disadvantaged groups in Albania, Tunisia and Kosovo (2ème tranche)
24-nov-17	Etranger	Fondation Drosos	289 100	Financement des programmes de Yunus Social Business d'accompagnement d'entreprises sociales (4ème Tranche)
<b>Total</b>			<b>1 038 424</b>	



**Note 11. Autres charges d'exploitation**

	2018	2017
Etudes & Recherches / Drosos		405 645
Publicité et publications	1 867	
Rémunérations d'inter & Honoraires	135 582	31 258
Missions et réceptions	749	3 000
Voyages et déplacements	649	
Impression	503	
Services Bancaires et assimilés	224	343
Dons et subventions		12 000
Rémunération de volontaires (volenteers' costs)		3 588
Impôts, taxes et versements assimilés	1	195
Autres services extérieurs	495	605
<b>Total</b>	<b>140 071</b>	<b>456 633</b>

**Tableau d'amortissement des immobilisations corporelles  
au 31/12/2018**

<b>Libellé</b>	<b>Valeur brute 2017</b>	<b>Acquisitions Exercice</b>	<b>Cessions Exercice</b>	<b>Valeur brute 2018</b>	<b>Amort au 2017</b>	<b>Dotations Exercice</b>	<b>Amort Cession</b>	<b>Amort au 2018</b>	<b>VCN 2018</b>
Mobilier de bureau	505			505	118	101		219	286
AAI divers	1 162			1 162	276	174		450	711
<b>Total</b>	<b>1 667</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 667</b>	<b>394</b>	<b>275</b>	<b>-</b>	<b>669</b>	<b>998</b>